

Passeport du civisme

VILLE DU POIRÉ SUR VIE

Passeport du civisme

Sommaire

C'est quoi le Passeport du Civisme ?	p. 4
Les diplômes	p. 4
Mon Passeport du Civisme, pour quoi faire ?	p. 5
Carte d'identité	p. 5
Pour le devoir de mémoire	p. 6-9
Pour connaître les valeurs de la République et les institutions...	p. 10-13
Pour entretenir le lien intergénérationnel	p. 14-17
Pour vivre ensemble	p. 18-21
Pour protéger son environnement	p. 22-25
Pour découvrir son patrimoine	p. 26-29
Pour se protéger et porter secours	p. 30-33
Pour savoir donner	p. 34-37
Avoir une attitude civique toute l'année	p. 38
Retour d'expérience sur le Passeport du Civisme	p. 39

Crédit photos : Art Musical, Shutterstock, Freepik, Adobe Stock, Ville du Poiré-sur-Vie.

ÉDITO



Le Passeport du civisme que tu tiens entre tes mains est bien plus qu'un simple livret. Il va t'accompagner pendant deux ans dans un parcours citoyen fait de découvertes, d'actions et d'engagements au service des autres et de ta commune.

La commune du Poiré-sur-Vie a souhaité s'engager dans ce dispositif pour forger la citoyenneté des jeunes générations dans la vie locale.

Le civisme, c'est apprendre à respecter les autres, les règles de vie, son environnement et les valeurs du vivre-ensemble. C'est aussi participer, aider et s'impliquer dans la vie collective dès le plus jeune âge.

À travers différentes actions, tu pourras protéger l'environnement, participer au devoir de mémoire, prendre soin des autres ou encore te protéger et porter secours. Accompagné(e) de ta famille, de tes enseignants et des acteurs de la vie locale, tu avanceras étape par étape dans cette aventure citoyenne, à travers des temps collectifs et des initiatives personnelles.

Chaque action réalisée dans ce Passeport sera une nouvelle manière de grandir, de gagner en autonomie et de devenir un citoyen attentif aux autres et à ta commune. En fin d'année, tu recevras un diplôme qui reconnaîtra ton engagement. C'est pourquoi valider ce Passeport est un acte fort.

Belles découvertes et à bientôt, jeune Genôt(e) !

Marie CHARRIER-ENNAERT
Maire du Poiré-sur-Vie

C'est quoi le Passeport du Civisme ?

Le Passeport du Civisme propose un parcours ludique, pédagogique et immersif destiné à forger la citoyenneté par l'implication dans la vie locale, et favoriser l'engagement individuel.

Tout au long de ce parcours, ponctué d'actions collectives et individuelles, les jeunes sont accompagnés d'ambassadeurs du civisme, forces-vives locales. Enseignants, agents et élus locaux sont également parties prenantes et c'est au final toute la commune, tout un territoire qui se mobilise dans cet apprentissage civique.

Participer au Passeport du Civisme c'est contribuer à construire la société d'aujourd'hui et de demain.

La France est un héritage mais elle est surtout un défi pour les générations à venir.

Les diplômes



De 1 à 3 actions réalisées.



À partir de 4 actions individuelles.

Mon Passeport du Civisme, pour quoi faire ?

Le civisme, c'est s'intéresser activement à ce qui nous entoure.

Le civisme, c'est servir l'intérêt général plutôt que de poursuivre ses propres intérêts.

Le civisme, c'est contribuer à construire la société dans laquelle tu vis.

Avec ce passeport, tu vas pouvoir réaliser des actions en t'engageant et en t'impliquant concrètement dans la vie locale de ton territoire.

Ce passeport appartient à :

Mon nom : _____

Mon prénom : _____

Ma date et mon lieu de naissance : _____

Ma nationalité : _____

Mon adresse : _____

Ma classe : _____

Année scolaire : _____





Pour le devoir de mémoire

Un monument aux morts dans ma commune : Comment ? Pourquoi ?

À la fin de la Première Guerre mondiale, la France est en deuil.

1,4 million de soldats sont morts au combat. Dès 1919, chaque commune construit un monument pour leur rendre hommage.

On peut y lire, gravés dans la pierre, les noms des soldats habitant la commune en 1914 et tués à la guerre.

En 1945, les noms des soldats tués lors de la Seconde Guerre mondiale ont été ajoutés, puis ceux de la guerre d'Indochine en 1954, de la guerre d'Algérie en 1962...

La notion de "devoir de mémoire" apparaît dès la fin des années 1940 au sujet de la déportation qui s'est produite au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Entretenir le souvenir d'un événement traumatique pour l'humanité relève du "devoir" :
- devoir des acteurs de témoigner pour ceux qui ne l'ont pas vécu ;
- devoir pour tout un chacun de contribuer à ce que de tels événements ne se reproduisent pas.

C'est le sens de la commémoration et de nombreux lieux de mémoire (musées et monuments mémoriaux).

En France, le devoir de mémoire est inscrit dans la loi (loi Gayssot de 1990), qui condamne la constestation de l'existence de crimes contre l'humanité.

Action individuelle : participer à une commémoration

- ✓ Tu participeras en famille à l'événement commémoratif du 11 novembre (Armistice 1918) et/ou du 8 mai (Armistice 1945).
- ✓ Tu te présenteras 15 minutes avant le début de la commémoration, dans une tenue correcte et digne de l'événement auquel tu vas prendre part. Un élu du Conseil Municipal des Enfants te précisera les horaires en amont et sera là pour t'accueillir.
- ✓ Tu pourras assister à la montée des couleurs, au dépôt de gerbes, à la lecture de textes et chanter la Marseillaise. Une attitude respectueuse et attentionnée sera demandée.

Action validée

ambassadeur



Guy GRANGER,
Président de l'Union Nationale des Combattants du Poiré-sur-Vie

Corrige les mots erronés de l'hymne national "La Marseillaise"

La Bordelaise : _____

Allons parents de la Patrie : _____

Le mois de gloire est arrivé : _____

Avec nous de la tyrannie : _____

L'étandard marrant est levé : _____

Entendez-vous à la montagne : _____

Rugir ces féroces soldats : _____

Qui viennent jusque dans nos doigts :_____

Gorger nos fils et nos champagnes : _____

Aux armes petits lutins : _____

Dormez vos bataillons : _____

Marchons, courrons : _____

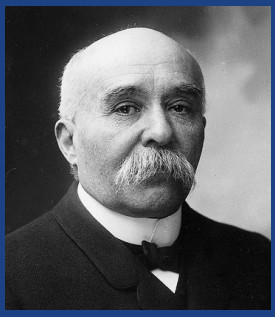
Qu'un rang impur : _____

Remplisse nos sillons : _____



Pour le devoir de mémoire

Zoom sur Georges CLÉMENCEAU



Surnommé le "Père la Victoire", Georges Clémenceau a eu un rôle majeur pour la victoire de la France lors de la guerre 14-18.

Un musée en son honneur situé à Mouilleron-Saint-Germain, sa commune natale, raconte son histoire.

La France n'a cessé de se souvenir de ceux qui ont, d'une façon ou d'une autre, donné leur vie, du temps, pour que notre pays soit une démocratie ! Une démocratie, c'est un régime politique où le peuple exerce la souveraineté du pouvoir.

Ce dernier s'exprime lors des élections où la majorité décide de la politique du pays. Ce ne fut pas facile de mettre en place un régime où les hommes et femmes sont égaux !

La dictature par maintes fois a tenté de reprendre au peuple ses droits ! Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Nazisme, le Maréchal Pétain ont tenté de faire sombrer la France dans des régimes injustes et condamnables. Heureusement, grâce à la Résistance et à nos alliés, nous avons pu sauver notre système politique.

Trop de pays subissent la guerre, la répression, la dictature...

Alors il est de notre devoir de se souvenir de ceux qui ont péri pour que nous puissions vivre en pleine liberté. Depuis le début des années 1920, le gouvernement a décidé de se souvenir Au cours du temps, il a instauré des journées de commémoration.

Actions individuelles au choix

Action validée

Action validée

Actions collectives au choix

Action validée

Action validée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour connaître les valeurs de la République et les institutions

Zoom sur les emblèmes culturels

Le béret rouge - Le pompon rouge du bonnet de marin - Les parfums - La pétanque - La haute couture - La gastronomie - La baguette de pain - Le fromage surtout le camembert et le roquefort - Le vin (Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Alsace)
- Les cuisses de grenouilles d'ailleurs, pour les Anglais, le surnom des Français est : Froggies.
Les escargots - La cathédrale Notre-Dame de Paris - La Tour Eiffel - Les droits de l'Homme parce que la France est vue comme le pays ayant demandé la liberté avec la Révolution Française - Le château de Versailles et le Mont-Saint-Michel.

Les principes fondamentaux de la République française (énoncés dans sa devise) se traduisent par des droits intangibles, à la fois politiques et sociaux, qui ont été reconnus aux citoyens par les différents régimes républicains.

L'article 1er de la Constitution s'inscrit dans ce cadre puisqu'il proclame que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Comme les autres pays, la France dispose de symboles :

- Le drapeau tricolore « bleu, blanc, rouge » fait référence aux couleurs de Paris (bleu et rouge) et le blanc rappelle la monarchie. Il est choisi pendant la Révolution française.
- La devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est inscrite sur les frontons des bâtiments républicains (Préfectures, mairies, écoles...)
- L'hymne national est La Marseillaise écrite par Rouget DE LISLE. C'est au départ un chant militaire puis il devient peu à peu un chant patriotique.
- La figure est la Marianne. Elle est souvent représentée avec un bonnet phrygien. Elle incarne la République française et ses valeurs. On la retrouve dans toutes les mairies et les bâtiments officiels de la République. Elle est également présente sur des pièces de monnaie et des timbres.
- Une fête nationale : le 14 juillet.

Action individuelle

✓ Tu assisteras à une réunion du conseil municipal.
Raconte ce que tu as observé et entendu, ainsi que ton opinion à ce sujet :

.....

.....

.....

AMBASSADEUR
Un élu de la mairie du Poiré-sur-Vie

Action validée

Actions collectives

✓ Tu visiteras la mairie et tu rencontreras Madame Le Maire et/ou les élus.
Décris qui tu as découvert et ce que tu as pensé de la visite de la mairie :

.....

.....

.....

AMBASSADEUR
Un élu de la mairie du Poiré-sur-Vie

Action validée

✓ Tu as participé à l'élection des représentants du CME et des délégués de ta classe. Qui sont tes nouveaux délégués cette année ?

En CM1 :

.....

.....

.....

.....

En CM2 :

.....

.....

.....

.....



Juliette CUVIER
ou
Margaux SOUBEYRAND-AROT
Élues du Conseil Muncipal des Enfants (CME)

Action validée



Pour connaître les valeurs de la République et les institutions

Zoom sur… la figure de la Marianne



La Liberté guidant le peuple, peint en 1830 par Eugène Delacroix, représente le peuple en révolte pour conquérir sa liberté.

Au centre, Marianne brandit le drapeau français et guide les citoyens vers plus de droits et de justice.

Depuis la Révolution française, les citoyens ont gagné des droits essentiels.
Avant cette période, le pouvoir appartenait surtout au Roi. Mais à partir de 1789, le peuple a commencé à demander plus de liberté, d'égalité et de justice. C'est ainsi qu'est née la République française.

Aujourd'hui, ces valeurs sont toujours importantes. L'une des plus grandes libertés que nous avons est le droit de vote. Voter permet à chaque citoyen de choisir ses représentants et de participer aux décisions du pays. C'est un droit précieux, qui a été obtenu après de nombreux combats.

Pour représenter la République, on utilise souvent la figure de la Marianne. Elle incarne la liberté et les valeurs républicaines.

Au Poiré-sur-Vie, une fresque de la Marianne a éré réalisée par l'artiste Blandine LE PALLEC avec les enfants du CME en mai 2026.
En la regardant, ouvre bien les yeux : sauras-tu retrouver les symboles de la République ?

Actions individuelles au choix





Actions collectives au choix







Pour entretenir le lien intergénérationnel

Écoutons nos aînés !

Outre les soins, nos aînés ont besoin d'écoute, de présence et surtout d'attention.
Ils aiment particulièrement raconter leurs histoires de vie.
La transmission de leur savoir est une vraie richesse.
Nous avons tellement à apprendre d'eux, de leurs expériences.
Écoutons-les !

À tous les âges, il est essentiel de se sentir bien au sein de notre société. Or, certaines personnes âgées n'ont pas toujours la chance d'avoir une famille à leurs côtés et peuvent se sentir seules.

Prendre soin d'elles et les inclure dans la vie collective est très important ! Elles ne doivent pas être délaissées.

Elles peuvent t'apprendre tellement de choses et toi aussi à ton âge, tu peux tout simplement aider une personne dans la rue en lui donnant un sourire, un peu de ton temps ou en discutant avec elle. La solidarité c'est aussi cela, aider juste pour rendre service et faire plaisir.
En apportant ton aide, tu fais plaisir et tu te fais plaisir.
Alors n'hésite pas !

Actions individuelles

✓ Décris une action que tu as réalisé pour un ou plusieurs seniors, qu'as-tu ressenti ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AMBASSADEUR
Ton enseignant(e)
Le directeur périscolaire/accueil de loisirs

Action validée

Complète l'arbre généalogique de ta famille





Pour entretenir le lien intergénérationnel

Zoom sur la Semaine Bleue

Les aînés de notre commune ont tous besoin d'échanges pour se sentir bien et utiles. C'est pourquoi les équipes de notre EHPAD sont attentives au respect et au maintien de l'autonomie de chacun des résidents. En proposant une animation en faveur de nos aînés, le Passeport du Civisme participe à cette réussite.

Connais-tu les missions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ?

Le Centre Communal d' Action Sociale est un service de la mairie. Son rôle : orienter, recevoir et conseiller les personnes en difficulté sur les démarches à effectuer dans le domaine de la vie quotidienne.

Le CCAS a pour mission principale d'accueillir les habitants de la commune. Concernant les personnes âgées, le CCAS peut les aider à bénéficier de dispositifs favorisant le maintien à domicile : portage de repas et adaptation du logement.

Le CCAS peut également aider les personnes de la commune dans le cadre de l'accès au logement, des secours financiers et des démarches administratives.

Actions individuelles au choix

Action validée

Action validée

Actions collectives au choix

Action validée

AMBASSADEUR
Ton enseignant(e)

Action validée

ambassadrice



Marina ROCHAIS,
Vice-Présidente du CCAS du Poiré-sur-Vie



Pour vivre ensemble

Vivre ensemble, c'est comme une grande équipe où chacun a un rôle important ! La solidarité, c'est aider les autres, surtout ceux qui en ont besoin, comme les personnes en situation de handicap.

Imagine un monde où tout le monde se soutient : un enfant qui aide un grand-parent à traverser la rue ou un camarade qui joue avec un ami en fauteuil roulant.

Ces gestes simples, comme partager un sourire ou passer du temps ensemble, rendent notre communauté plus forte. En étant attentifs, nous pouvons créer un environnement chaleureux où chacun se sent aimé et respecté.

Ensemble, faisons de notre monde un endroit où tout le monde a sa place !

Actions individuelles

✓ Pour la journée mondiale du handicap en décembre, porte des chaussettes dépareillées !

AMBASSADEUR
Ton enseignant(e)
Le directeur périscolaire/accueil de loisirs

Action validée

✓ Pour la journée mondiale de l'autisme en avril, porte du bleu !

AMBASSADEUR
Ton enseignant(e)
Le directeur périscolaire/accueil de loisirs

Action validée

Action collective

✓ Visionne le film "We have a dream" en classe.
Ou participe à une action sur le thème du vivre ensemble.
Décris ce que tu as vu et ce que tu en as pensé.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AMBASSADEUR
Ton enseignant(e)

Action validée



Pour vivre ensemble

Les numéros à connaître

Si tu es harcelé ou si tu connais quelqu'un qui se fait harceler, tu peux demander de l'aide en appelant le

3020

(du lundi au vendredi sauf jours fériés, de 9h à 20h et le samedi, de 9h à 18h)

Si tu es harcelé en ligne, notamment sur les réseaux sociaux (cyberharcèlement), appelle le

3018

(tous les jours, de 9h à 23h)

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Toi ou tes proches peuvent un jour être confrontés au harcèlement scolaire.

En France, on estime que plus de 700 000 enfants en sont victimes entre insultes, moqueries et coups.

Actions individuelles au choix





Actions collectives au choix







Pour protéger son environnement

Zoom sur la règle des 3R

- Réduire : consommer et produire moins, éviter le gaspillage.
- Réutiliser : donner une seconde vie à nos objets.
- Recycler : récupérer la matière première d'un objet pour en créer un nouveau et ne pas épuiser les ressources naturelles.

Rien ne se perd, tout se transforme !
Ce que l'on peut fabriquer avec des objets recyclés, par exemple :
- 7 sacs plastiques : 2 sacs poubelles de 100L
- 15 bouteilles de lait : 1 arrosoir.
- 6 briques de jus d'orange : 1 rouleau de papier toilette.

La protection de l'environnement est également un enjeu majeur de notre planète. C'est un défi qui nous concerne tous ! La terre est un système complexe qui n'existe que par son équilibre.

À nous tous d'agir pour le préserver au maximum !

Le passeport du civisme n'invite pas à mettre sous cloche notre patrimoine ou notre environnement. Au contraire, il te propose de devenir un acteur responsable de cet héritage, afin de le découvrir, le connaître et le préserver.

La protection de ce patrimoine est une existence pour l'avenir, pour permettre de retrouver une harmonie entre l'homme et son environnement.

Action collective

✓ Tu visiteras un site lié au traitement de l'eau (Vendée eau) et/ou des déchets (Trivalis). Raconte en quelques mots ta visite :

.....

.....

.....

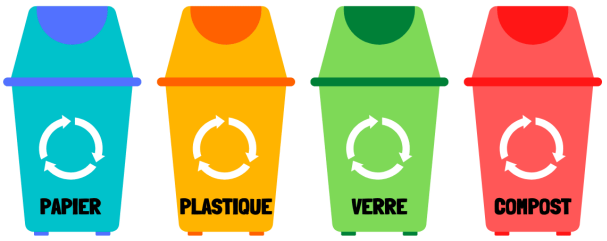
AMBASSADEUR
Ton enseignant(e)

Action validée

LE JEU DU RECYCLAGE

Relie chaque élément à la bonne poubelle.





Tête à modeler



Pour protéger son environnement

Zoom sur l'opération « Un enfant, Un arbre »

La commune mène une action symbolique forte avec l'opération « Un enfant, un arbre ».
Chaque naissance est associée à la plantation d'un arbre en fin d'année, ce qui représente près de 1 500 arbres plantés depuis 2001.
Cette initiative, menée en lien avec l'AFAC – Agroforestiers, montre que les petits Genôts sont, dès leur naissance, des écocitoyens en devenir.
Ainsi, ces plantations contribuent à la création de bosquets et à la préservation de la biodiversité sur le territoire.

Au Poiré-sur-Vie, la nature fait partie de la vie des Genôts : la commune veille à offrir un cadre de vie agréable tout en développant une véritable démarche d'écocitoyenneté. Être écocitoyen, c'est faire attention à son environnement au quotidien, en adoptant des gestes simples qui permettent de protéger la nature.

C'est pourquoi les espaces verts sont entretenus avec soin et des aménagements permettent de se déplacer facilement à pied ou à vélo. Cette attention portée au cadre de vie est reconnue par le Label Villes et Villages Fleuris et la ville du Poiré-sur-Vie possède 3 fleurs.

La ville encourage aussi des actions concrètes, comme le jardin partagé du Rocambole, situé à côté du Parc du Moulin à Élise.
Le principe est simple : chacun peut y cultiver librement fruits, légumes ou fleurs, dans un esprit de partage et de respect de la nature.

Actions individuelles au choix

Action validée

Action validée

Actions collectives au choix

Action validée

AMBASSADEUR
Ton enseignant(e)

Action validée

ambassadeur



Raynald GUILLET,
Conseiller délégué à l'Environnement et au Développement durable



Pour découvrir son patrimoine...

Le Moulin à Élise et son parc

- 1867 : Construction de la Minoterie dans le pré de la Verdonnière. Une roue à aubes alimentée par l'eau d'un bief : le Ruth faisait tourner le moulin.

- 1942 : Arsène FERRÉ et Élise FAVROUL deviennent propriétaires du moulin grâce à la donation de Marie-Louise GUILLET, la mère d'Arsène.

- 1984 : la commune construit une digue pour créer un plan d'eau de 1,4 hectare et achète les terrains autour du moulin.

- 1988 : après l'achat du moulin par la commune, la « Minoterie » devient le Moulin à Élise.

Et aujourd'hui ?

Au fil des années, le plan d'eau du Parc du Moulin à Élise s'est beaucoup envasé. Cela veut dire que de la boue et des matières apportées par le ruisseau du Ruth se sont déposées au fond. Le plan d'eau ne répondait plus aux normes environnementales demandées pour protéger la nature.

Entre 2023 et 2025, des travaux de restauration ont donc été réalisés pour améliorer la qualité de l'eau et préserver la biodiversité. Le ruisseau du Ruth a été séparé du plan d'eau afin d'éviter l'arrivée de nouveaux sédiments. Cette solution permet de protéger durablement la faune et la flore et de garder une eau plus propre.

Ces travaux permettent aussi de faciliter la pêche, de préserver l'activité du Moulin à Élise et de rendre ce lieu de loisirs encore plus agréable pour tous les habitants. En 2026, de nouveaux jeux choisis par le Conseil Municipal des Enfants ont été installés pour que les jeunes Genôts profitent davantage de ce poumon vert de la commune.

Action collective

Dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art qui se déroulent chaque année au mois d'avril, découvre le collectif des Artisans d'Art du Patrimoine, installé en coeur de ville, au n°1 rue des Echoliers.
Quel(s) métier(s) as-tu découvert ?

.....

.....

.....

Action validée

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

ambassadeurs



Membres du collectif des Artisans d'Art

Action individuelle

Tu participeras au jeu de piste Baludik depuis la place du Marché vers le Parc du Moulin à Élise :

AMBASSADEUR
Ton responsable légal

Action validée

Question pour un genôt

Pourquoi le Moulin à Elise s'appelle-t-il ainsi ?
Donne des éléments de réponse :

.....

.....

.....





Pour découvrir son patrimoine...

L'Orgue de l'église Saint Pierre classé monument historique

Construit en 1896 par la manufacture Abbey de Versailles, cet instrument est l'un des plus importants de Vendée. Il possède 26 jeux répartis sur 2 claviers et 1 pédalier, avec 146 tuyaux dont le plus haut mesure 5 mètres.

Cet instrument est dans l'église du Poiré-sur-Vie depuis 1982. Précédemment, il était dans la chapelle du collège St Nicolas d'Issy-les-Moulineaux.

D'abord inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1992, il a été classé parmi les monuments historiques en l'an 2000. Cet orgue a été le 1er orgue classé monument historique en Vendée.

Sa restauration a été réalisée entre 2008 et 2010, par l'entreprise « Manufacture d' Orgues Robert-Frères », avec Bernard Hurvy pour l'harmonisation sonore. Le coût total de l'opération s'est élevé à 430 000 € avec l'aide financière de M. Yves Cougnaud, et des aides du Ministère de la Culture, du Conseil Départemental de la Vendée et de la commune.

L'ensemble de ces travaux de restauration a nécessité plus de 8 000 heures de travail.

Actions individuelles au choix

Action validée

Action validée

Actions collectives au choix

Action validée

Action validée



Pour se protéger et porter secours

Zoom sur les JSP

Ils sont plus de 28 000 en France, filles et garçons, à se retrouver chaque semaine dans les 1 500 sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP).
Ils suivent une formation tout au long de l'année scolaire, souvent les mercredis et/ou les samedis.
Vous avez entre 11 et 18 ans ? Vous souhaitez devenir sapeur-pompier plus tard ?
Formés aux « premiers secours », les JSP participent régulièrement à des ateliers de démonstration de secourisme pour sensibiliser le grand public aux comportements qui sauvent. Des messages de prévention qu'ils diffusent également à leur famille, mais aussi avec les jeunes de leur âge.
Dans les établissements scolaires, les JSP sont de véritables ambassadeurs. ils apportent leur témoignage, en faisant connaître les gestes de premiers secours ou en participant comme serre-files aux exercices d'évacuation, ils contribuent également à diffuser la culture de la sécurité auprès des scolaires.

En France, près de 20 000 accidents domestiques annuels, sont mortels. Un chiffre qui pourrait être largement diminué si tous les Français étaient formés aux gestes de premiers secours.

Quelles sont les 4 étapes pour porter secours ? Il s'agit notamment de :

- Évaluer la situation : repérer les éventuels dangers persistants, déterminer la nature de l'accident et l'état de la victime.

- Protéger : sécuriser les lieux, mettre la victime en sécurité.

- Alerter : prévenir les secours en communiquant des informations précises et complètes.

- Secourir : réaliser les gestes adaptés à la situation (position latérale de sécurité, réanimation cardio-pulmonaire, compression pour stopper une hémorragie, etc..)

Ces gestes peuvent être appris lors de formations spécifiques.

Actions collectives

✓ Avec ta classe, tu reverras régulièrement les gestes de premiers secours.

AMBASSADEUR
Ton enseignant(e)

Action validée

✓ Tu participeras à des ateliers théoriques et des séances pratiques te permettront d'acquérir les bonnes pratiques en tant que passager, piéton ou cycliste.



David BERNOT
Animateur d'Éducation routière en milieu scolaire
Communauté de Communes Vie et Boulogne

Action validée

Action validée

Actions individuelles

✓ Je connais les 4 étapes pour porter secours à quelqu'un :

Action validée

1ère étape :

2ème étape :

3ème étape : :

4ème étape :

✓ Je connais les numéros d'urgence et sais à quoi ils correspondent :

.....

.....

.....

.....

Action validée



Pour se protéger et porter secours

Zoom sur le permis internet

Pendant l'année, des agents de la brigade de gendarmerie interviendront dans ta classe pour t'apprendre à bien utiliser internet, connaître les risques et adopter les bonnes règles.

Tu apprendras à te protéger et à aider les autres en cas de problème.

Si tu valides ton permis internet avec ton enseignant(e), tu montres que tu es un citoyen responsable.

Tu peux tamponner sur la page à côté si tu as réalisé cette action !

Aujourd'hui, nous utilisons souvent les écrans pour jouer en ligne, discuter avec nos amis, et parfois parler avec des personnes que nous ne connaissons pas. Internet est un espace de liberté, mais aussi un lieu où il faut rester vigilant.

Pour me protéger, je fais attention à ce que je partage : je ne donne jamais mes informations personnelles (nom, adresse, mot de passe...). Je choisis des mots de passe solides et je réfléchis avant de publier un message, une photo ou une vidéo. Je respecte aussi les autres, car derrière chaque écran, il y a une vraie personne.

Le cyberharcèlement est un danger réel. Si je suis témoin ou victime de moqueries, d'insultes ou de menaces en ligne, je ne reste pas seul. Je peux en parler à un adulte de confiance (parents, enseignant, personnel scolaire). Se porter secours, c'est aussi aider les autres : je peux soutenir une personne harcelée, signaler un comportement dangereux et ne pas participer aux violences.

Des actions de prévention, comme le théâtre interactif ou les interventions de la gendarmerie, nous aident à mieux comprendre les risques et les bonnes pratiques sur internet. Grâce à ces échanges, j'apprends à devenir un citoyen responsable, respectueux et vigilant dans le monde numérique.

Actions individuelles au choix





Actions collectives au choix







Pour savoir donner

Zoom sur qu'est ce qu'un bénévole

Un bénévole est une personne qui choisit d'aider les autres sans être payée. Il donne de son temps libre pour participer à une action utile dans une association, un club ou une organisation. Le bénévolat se fait librement et permet de rendre service aux personnes qui en ont besoin.

Le bénévolat permet aussi de développer la solidarité et le travail en équipe.

La solidarité est ce qui unit des personnes dans un sentiment d'entraide. Ces personnes se sentent liées, car elles font partie de la même famille, ou vivent dans la même ville, le même pays, sur la même planète... Être solidaire, c'est le contraire d'être égoiste.

Chacun peut être solidaire à sa façon. Défendre un camarade victime d'une injustice est un geste de solidarité. Et tu peux donner de la nourriture, des habits ou des jouets à une association qui aide des personnes dans le besoin. Notre société est aussi basée sur la solidarité : par exemple, les parents cotisent, versent une somme à l'État, pour attribuer à tous des soins de santé gratuits.

Si un pays subit une catastrophe naturelle, un séisme, il peut demander aux autres pays de lui envoyer des secouristes, des médecins, de l'argent...

Être solidaire demande souvent du courage, du temps, parfois de l'argent et ça peut aussi bousculer nos habitudes. Pourtant, la solidarité est importante, car se soutenir les uns les autres est l'un des meilleurs moyens de créer un monde plus juste.

Action individuelle

✓ Tu peux faire un don à une association (nourriture, vêtements ou jouets) ou tu peux également donner de ton temps et aider une personne ou un camarade dans le besoin.
Raconte ce que tu as donné et ce que tu as ressenti :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AMBASSADEUR
Ton enseignant(e)



Action collective

✓ Tu peux participer à une course solidaire, comme le cross, ou contribuer à une œuvre collective.
Dis-nous quelle action tu as réalisée en quelques mots et ce que tu en as pensé :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AMBASSADEUR
Ton enseignant(e)





Pour savoir donner

Zoom sur... la ludothèque

La ludothèque du Secours catholique du Poiré-sur-Vie, lancée par le Conseil Municipal des Enfants en 2023, est un espace de partage où les familles peuvent emprunter des jeux gratuitement.

Principe : permettre à chacun d'accéder à des jeux variés, favorisant le prêt, l'échange et la convivialité.

But : créer du lien entre les familles, encourager le jeu pour tous et lutter contre l'isolement.

Depuis son lancement, la ludothèque accueille 90 familles et propose plus de 200 jeux. Toi aussi, tu peux participer en donnant des jeux pour faire vivre ce beau projet solidaire !

La vie n'est pas un long fleuve tranquille.

Dans une société qui privilégie souvent la réussite et la performance, les accidents de la vie et les inégalités sont perçues comme une forme d'exclusion.

Or, toute vie humaine est un trésor malgré les fragilités et les faiblesses de chacun. Tourner son regard vers le plus faible et le plus fragile est, au contraire, une grande source d'épanouissement et de bonheur.

"Ce qui compte ce n'est pas ce que l'on donne, mais l'amour avec lequel on donne."

- Mère Teresa.

Actions individuelles au choix

Action validée

Action validée

Actions collectives au choix

Action validée

Action validée



Avoir une attitude civique toute l'année

Mes droits et mes devoirs

J'ai le droit :
- d'aller à l'école,
- d'être protégé,
- de jouer et d'avoir des loisirs,
- d'être écouté,
- de m'exprimer.

J'ai le devoir :
- de politesse (bonjour, merci, s'il te plaît, au revoir)
- d'avoir un langage adapté (physiquemment ou verbablement)
- de respecter les personnes, le matériel et les locaux.

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), adoptée le 20 novembre 1989 par les Nations Unies, est un traité qui reconnaît et protège les droits essentiels des enfants.

Elle a été ratifiée par presque tous les pays du monde (196 États), ce qui en fait l'accord international le plus largement accepté en matière de droits humains.

Ce texte n'est pas seulement symbolique : il a une valeur juridique pour les pays qui l'ont signé. Ceux-ci s'engagent à respecter les droits qu'il définit et à rendre compte régulièrement de leur application devant un comité des Nations Unies chargé de les contrôler.

La CIDE part du principe que les enfants ont besoin d'une protection particulière, car ils sont plus vulnérables et n'ont pas les mêmes droits d'action que les adultes. Elle constitue donc une base importante pour garantir leur bien-être et guider les politiques de protection de l'enfance dans le monde.

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LE PASSEPORT DU CIVISME

D'une manière générale, que penses-tu de ce parcours citoyen ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles ont été tes actions préférées ? Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

As-tu des pistes d'amélioration ou des suggestions à formuler ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

VILLE DU
POIRÉ
SUR VIE

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

ASSOCIATION DU PASSEPORT
du civisme

passeportducivisme.fr